



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2516

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguot, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2516**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2013-4333 du Conseil de communauté du 16 décembre 2013 et n° 2014-6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2014, la Société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tènements fonciers,
- à la gestion, la mise en valeur et l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaire à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des Sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des Sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil de Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2016.

Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL pour l'année 2016 sont mesdames Karine Dognin-Sauze, Catherine Panassier et Fouziya Bouzerda et messieurs Gérard Collomb, David Kimelfeld, Michel Le Faou, Pierre Abadie, Patrick Huguet et Bruno Lebuhotel.

I - Bilan financier 2016

L'exercice 2016 est la 2° année complète de la SPL, marquée par la mise en œuvre du traité de concession, notifié le 15 février 2016 et la montée en charge de l'activité de la SPL.

En €	2014	2015	2016
capital social	4 000 000		
participation publique (en %)	100		
participation au capital de la Métropole de Lyon (en %)	90		
participation au capital de la Ville de Lyon (en %)	10		
chiffre d'affaires	0	2 589 052	845 948
produits d'exploitation	0	2 591 201	7 745 618
charges d'exploitation	9 504	2 455 521	7 744 916
charges d'exploitation hors dépenses pré-opérationnelles	0	1 373 367	1 682 733
charges de personnel	0	1 016 328	1 275 035
résultat d'exploitation	- 9 504	135 679	702
résultat net	- 9 504	127 561	20 647

Les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 7 745 618 €. Ils comprennent 845 948 € de rémunération liée au contrat de prestations in-house (pour les dépenses de la société entre le 1er janvier et le 15 février 2016) 1 500 000 € de rémunération sur la concession (période mi-février - fin décembre) et 5 394 722 € de produits d'en cours de concession, illustrant l'avancement des dépenses de la concession par rapport aux recettes. Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 4 948 €, concernent principalement les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État sur les contrats de travail.

Les charges d'exploitation de la société s'élèvent à 7 744 916 €. Elles incluent 667 461 € de charges pré-opérationnelles relatives à l'exécution du contrat de prestation in-house et 5 394 722 € de dépenses de la concession. Les charges de structure représentent, quant à elles, 1 682 733 €, soit 80 % du prévisionnel 2016, qui s'explique par un report des recrutements, en lien avec l'avancement opérationnel décalé. Les frais de personnel correspondent au 31 décembre 2016 à un effectif de 15,9 équivalents temps plein.

La rémunération de l'aménageur permet de couvrir l'intégralité des moyens humains et matériels mobilisés par la société pour la réalisation du projet Part-Dieu.

Ainsi, après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 20 647 €.

Le bilan de la société s'élève à 14 335 638 €, dont notamment :

- au passif : 4 138 705 € de capitaux propres et 10 196 933 € de dettes à moyen terme,
- à l'actif : 75 941 € d'actifs immobilisés et 14 259 697 € d'actifs circulants.

Sur le plan du bilan d'aménagement :

- le taux de réalisation des dépenses se situe à 48 % par rapport au prévisionnel 2016, en raison d'un délai plus long pour notifier la concession (report de 6 mois). Le taux de réalisation de recettes s'établit à 90 %, compte tenu du versement de la participation d'équilibre par la Métropole (8 471 499 €), conforme au traité de concession,
- il n'y a pas eu d'acquisitions en 2016, et la trésorerie globale positive de la société (8 404 k€) permet de ne pas mobiliser d'emprunts.

II - Faits marquants 2016

L'activité 2016 de la société a été marquée par les réalisations suivantes :

- la mise au point du programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC), permettant l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC délibéré par le Conseil de la Métropole le 10 avril 2017,
- le dépôt de dossier de déclaration d'utilité publique pour le pôle d'échange multimodal, en octobre 2016,
- la signature de la convention de participation au coût des équipements publics avec la société SAS Unicommerces, au titre du projet de restructuration du centre commercial Part-Dieu,
- pour le secteur hors ZAC, la signature d'une convention de projet urbain partenarial avec la société Orange, la société Pitch Promotion, la société FTIMMOH et la Ville de Lyon, délibérée par le Conseil de la Métropole le 21 mars 2016.

Des actions de communication et de concertation ont été menées en 2016, à travers la Maison du projet, les publications de supports de communication, la participation aux salons professionnels et les réunions de concertation avec les usagers.

III - Perspectives et développement de la structure en 2017

Depuis le 1er janvier 2017, l'avancement du projet a été jalonné par les événements suivants :

- le dépôt des permis de construire de la gare et du To-Lyon,
- l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du pôle d'échange multimodal (PEM) Ouest,
- l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC et de la convention de participation d'équilibre par la Ville de Lyon,
- l'approbation par le Conseil de la Métropole du 10 avril 2017 du dossier de réalisation de la ZAC, de l'avenant 1 au traité de concession, de la convention de participation d'équilibre avec la Ville de Lyon, et du programme des équipements publics de la ZAC,
- l'élaboration des études de projet (PRO) de la place de Francfort par le maître d'œuvre des espaces publics,
- le lancement des premiers marchés de travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.